

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

---

**AVIS PUBLIC**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Martine Bernier directrice générale / secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Guillaume que :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue le 3 avril 2017 à 19 h 30, en la salle du conseil sise au 106 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, fut adopté le règlement suivant :

**« Règlement numéro 214-2017 – Amendement au Règlement de zonage concernant l'ajout de la classe d'usage Af intitulé « Agro forestier » pour les zones Aa-1 à Aa-9 inclusivement »**

Que ledit règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° mrc11724/06/17 du conseil de la MRC de Drummond à sa séance ordinaire du 21 juin 2017 et qui est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection de territoire et des activités agricoles.

Donné à Saint-Guillaume ce 5 juillet 2017

---

Martine Bernier d.m.a.  
Directrice générale / secrétaire-trésorière